



**Direction Générale du Travail  
Dépôt des Accords Collectifs  
39-43, quai André Citroën  
75902 PARIS CEDEX 15**

Paris, le 22 décembre 2021

**Objet** : Adhésion de la FNCLCC à des accords du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 2261-3 et D. 2231-8 du Code du Travail, nous vous informons, par la présente, de l'adhésion de la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer aux accords suivants :

- Accord sur la formation et le développement des compétences dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif du 9 Septembre 2020 ;
- Accord du 7 décembre 2020 sur la promotion et reconversion en alternance dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif ;
- Accord du 16 novembre 2021 relatif à la Qualité de vie au travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (sous réserve de la validité de cet accord – absence d'opposition majoritaire).

Vous trouverez, ci-joint, un exemplaire signé de chacun de ces textes et la copie des courriers de notification aux organisations syndicales reconnues représentatives dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à non lucratif et à la confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Déléguée Générale